

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue au lieu ordinaire de session, le 05 décembre 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Belisle, maire, et à laquelle sont présents les membres de conseil suivants, tous formant quorum:

Monsieur Mathieu Belisle-Dorion,
Monsieur Léo-Paul Côté,
Monsieur Martin Blanchette,

Monsieur Marc Côté-Sauvé,
Madame Céleste Simard,
Madame Myriam Bourgault.

Madame Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Belisle fait la vérification du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2022-12-224 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour et son complément tels que rédigés et amendés.

ADOPTÉE

2022-12-225 ADOPTION DES ITEMS AJOUTÉS

Sur proposition de Monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les items ajoutés.

- 6.8 Demande de hausser le forfait du préposé aux ordures à 150.00\$
- 16.1 Castors

ADOPTÉE

2022-12-226 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 NOVEMBRE 2022

Sur proposition de Madame Myriam Bourgault, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 novembre 2022 tel que rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2022-12-227 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes énumérés sur la liste CO.11.2022 pour valoir comme ci-au long reproduite et formant un total de 99 400.88 \$ soient approuvés et payés.

ADOPTÉE

RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Mois : octobre et novembre Valeurs déclarées : aucun permis émis

ADMINISTRATION GÉNÉRALES:

2022-12-228 EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS POUR ASSUMER LE MONTANT DE LA SUBVENTION DES CHEMINS À RECEVOIR

CONSIDÉRANT l'état des liquidités au compte de caisse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en attente de sommes à recevoir telles que 141 547 \$ du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QU'il faut payer les fournisseurs;

Sur proposition de Monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière, à faire un emprunt temporaire à la Caisse populaire Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne d'un montant de cent quarante et un mille cinq cent quarante-sept (141 547 \$) afin de payer les fournisseurs; il est de plus unanimement résolu d'autoriser Mme Caroline Simoneau, directrice-générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cet emprunt.

ADOPTÉE

2022-12-229 CALENDRIER DES SÉANCES 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Léo-Paul Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Ces séances débuteront à 20 h :

16 janvier	01 mai	11 septembre
06 février	05 juin	02 octobre
06 mars	10 juillet	06 novembre
03 avril	14 août	04 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

BUDGET 2023 : Confirmation des dates : Séance de travail : 12 décembre à 19h30 -
ADOPTION DU BUDGET : 19 décembre à 20h00. Soupers de Noël : 19 décembre 18h00

AVIS DE MOTION est donné par Madame Céleste Simard, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, il sera présenté un règlement établissant les taux de taxation, tarifications et modalités de paiement pour l'année 2023.

AVIS DE MOTION donné par Monsieur Martin Blanchette, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente il sera présenté un règlement autorisant la directrice générale/greffière-trésorière et l'inspecteur municipal à effectuer des dépenses.

2022-12-230 PARTENARIAT POUR LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION SANTÉ BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA

Sur proposition de Monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents de souscrire à la campagne de financement de la Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska au montant de 150.00\$ annuellement pour une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

2022-12-231 HAUSSE DU FORFAIT AU PRÉPOSÉ DES ORDURES

Sur proposition de Monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents de hausser le forfait au préposé des ordures à 150.00\$.

ADOPTÉE

URBANISME : Rien à signaler.

ÉGOUTS ET ASSAINISSEMENT Rien à signaler.

VOIRIE:

2022-12-232 PROGRAMME D'AIDE VOIRIE LOCALE REDDITION DE COMPTE 2022

ATTENDU QUE la municipalité de Lemieux a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Martin Blanchette, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Lemieux approuve les dépenses d'un montant de 10 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et

frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

ÉDIFICES ET ÉQUIPEMENTS :

2022-12-233 OUVERTURE SOUMISSION TONTE DE PELOUSES SAISON 2023

Sur proposition de Monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder le contrat de tonte de pelouse pour la saison 2023 à Monsieur Maurice Régimbald au montant de 3 600.00\$

ADOPTÉE

2022-12-234 CHANGER LA PRISE DE COURANT SUR LE THÉÂTRE

Sur proposition de Monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents de faire changer la prise de courant sur le théâtre par un électricien pour une 15/20.

ADOPTÉE

TÂCHES DES ÉLUS ET AUTRES

MRC ET AUTRES :

RÉGIE DES DÉCHETS : Rien à signaler.

INCENDIE :

2022-12-235 ENTRETIEN DES BORNES SÈCHES SAISON 2022-2023

Sur proposition de Monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents de demander à la Ferme Olimar Inc. et au Atocas du Québec de faire l'entretien de nos bornes sèches respectives pour la saison 2022-2023 au montant de 100.00\$ annuellement.

ADOPTÉE

Une soirée reconnaissance pour les pompiers et pompières du SSIRMRCB aura lieu le 15 décembre 2022 à 19h au Centre communautaire de Fortierville. Réservation avant le 06 décembre.

LOISIRS :

2022-12-236 JEUDIS EN CHANSONS - DÉPÔT DE CANDIDATURE 2023

Considérant que la Société Saint-Jean Baptiste du Centre-du-Québec offre aux municipalités et aux associations rurales l'opportunité d'obtenir une subvention à titre d'organismes promoteurs des soirées des Jeudis en chansons 2023;

Considérant que les Jeudis en chansons ont toujours été très appréciés;

Considérant que la municipalité de Lemieux a pris connaissance des conditions d'admissibilité du programme et qu'elle s'engage à les respecter;

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents, de soumettre la candidature de la municipalité de Lemieux aux Jeudis en chansons; il est de plus unanimement résolu d'autoriser Madame Caroline Simoneau, directrice générale à remplir et signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

ANEKNOTE-PLATEFORME NUMÉRIQUE

Une Aneknote est une capsule audio créée par une équipe professionnelle composée d'historiens et de créateurs de contenus sous une formule anecdotique comme le veut son nom.

Coût pour 30 Aneknotes: 2 880 \$ plus taxes et 432 \$ de frais d'abonnement annuels.

Le conseil ne donne pas suite.

BIBLIOTHÈQUE :

2022-12-237 FONDS RÉGIONAL ET RURALITÉ (FRR) – BONIFICATION DE L’OFFRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d’aide financière faite par la municipalité de Lemieux dans le cadre du Fonds régional et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lemieux appuie le projet;

EN CONSÉQUENCE SUR PROPOSITION DE Madame Céleste Simard, IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX; La municipalité participe au projet Bonification de l’offre de la Bibliothèque au montant de 13 505.31 \$.
2. FONDS : Le conseil municipal appuie ce projet et consent à ce qu’un montant de 10 804 \$ soit affecté à même son enveloppe, dans le cadre du Fonds régional et ruralité. (FRR).
3. SIGNATURE : Le conseil municipal autorise Madame Caroline Simoneau, directrice générale et greffière trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

ADOPTÉE

COURS D’EAU :

Le trappeur fut appelé pour un barrage de castors sur la Rivière Gentilly à la hauteur des lots de Messieurs Vachon et Ruel.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

CORRESPONDANCE :

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente qu’il y a des crédits disponibles au budget 2023 pour les dépenses autorisées durant cette session.

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

2022-12-238 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de Monsieur Marc Côté-Sauvé, il est résolu à l’unanimité des membres présents de lever la session à 21h59.

ADOPTÉE

Jean-Louis Belisle, maire

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.
